

13 mai 2016 -17:43

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2016](#)

Nouveaux organes de formation pour les membres des services publics de secours

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création des conseils de formation et du Conseil supérieur de formation des membres des services publics de secours.

Le projet d'arrêté royal propose deux nouveaux organes de formation, au niveau provincial et au niveau fédéral. Dans chaque province, un conseil de formation est créé, chargé de définir les besoins en formation et de coordonner les formations dans la province. En outre, les conseils provinciaux formulent des avis pour le Conseil supérieur de formation. Les conseils provinciaux sont constitués de membres du personnel des zones de secours : un représentant par zone de secours (qui coordonne la formation dans la zone), un membre du personnel volontaire et un membre du personnel professionnel, désignés par l'ensemble des zones d'une province, du directeur et d'un pédagogue du centre de formation de la province. Le gouverneur dirige les réunions.

Chaque conseil provincial de formation choisit ses représentants qui siégeront au sein du Conseil supérieur. Il s'agit d'un membre du personnel qui coordonne les formations dans une zone par Conseil de formation. Le Conseil supérieur est présidé par le directeur général de la DG Sécurité civile. Les tâches principales du Conseil consistent à formuler au ministre de l'Intérieur des avis et propositions en matière de formation.

Ces nouveaux organes de formation au niveau provincial et au niveau fédéral répondent aux objectifs suivants :

- veiller à la qualité et à l'uniformité des formations du personnel opérationnel des services de secours de tout le pays
- aligner les formations sur les besoins du personnel opérationnel des services de secours
- tenir compte au maximum de la situation distincte du personnel volontaire des zones de secours

Projet d'arrêté royal portant création des Conseils de formation et du Conseil supérieur de formation des membres des services publics de secours et modifiant l'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>